



Angers, lundi 8 août 2022

Angers – Mesures de réduction de la consommation d'eau mises en œuvre au regard de l'alerte renforcée

Par arrêté préfectoral du 2 août 2022, la Ville d'Angers, rattachée à la zone Loire, a été placée en alerte renforcée afin de préserver la disponibilité de la ressource en eau.

« En conséquence, la Ville d'Angers a depuis cessé l'arrosage de 90 % des surfaces normalement arrosées l'été : ronds-points, pelouses, abords de voirie, parcs... », indique Hélène CRUYENNINCK, adjointe à l'environnement et à la nature en ville.

Dans le cadre des réglementations en vigueur ainsi que des autorisations et dérogations préfectorales accordées, seuls les arrosages suivants sont maintenus pour assurer la survie du patrimoine végétal de notre ville :

- Pour la sauvegarde des plantations récentes d'arbres, arbustes et vivaces : arrosage aux pieds des plantations, effectué manuellement, avec pour partie de l'eau réutilisée en sortie de la station d'épuration de la Baumette. Cette intervention débute dès 6 h du matin et se termine au plus tard à 13 h.
- Pour la préservation des collections remarquables du jardin du musée Jean-Lurçat, du Jardin des Plantes et du parc de l'Arboretum : arrosage la nuit, avec réduction significative des volumes d'eau.
- Pour la survie de certains espaces enherbés : arrosage une nuit sur trois de la pelouse de la ligne A du tramway, arrosage avec réduction significative des volumes des pelouses des lignes B et C ainsi que de Cœur de Maine.

Les décors dès qu'ils seront flétris seront retirés.

Au jardin du Mail, l'arrosage subit également une réduction drastique en tentant cependant de préserver une chance de reprise si un retour à des conditions météorologiques plus normales survenait.

Par ailleurs, les arrosages des décors place du Ralliement sont arrêtés.

La mairie reste cependant attentive aux anomalies et dysfonctionnements techniques qui pourraient lui être signalés.